



Résiliation et maison de recouvrement

Par **Calogero**, le **24/05/2008** à **16:45**

Bonjour,

En 2001 je prends un abonnement internet avec infonie, puis on change de nom Tiscali et enfin Alice. Avec infonie avec un simple courrier on pouvait résilier son abonnement le mois suivant avec Alice il faut un recommandé et 2 mois de préavis. Au changement de fournisseur d'accès Alice m'a envoyé un mail annonçant le changement mais ne m'a pas signalé les clauses de changement pour résiliation. J'ai quand même envoyé au mois de mai 07 ma lettre de résiliation n'étant plus du tout satisfaite de leur services, car après plusieurs appels à la hotline j'avais toujours une connection aléatoire. Je renvoie le modem. Il préleve les 2 mois de préavis mais ne me font toujours aucune allusion à mon recommandé et mon désir de résilier. Je reçois des lettres me disant de payer la somme de 119 euros je leur renvoie en disant que j'ai résilié. Maintenant je reçois un courrier d'une maison de recouvrement de paris. Que dois faire ? Merci pour votre réponse